



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° 02-2026 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le mercredi 21 janvier 2026 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Etaient présents (19 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Bernard MARQUE

Objet : Affectation des résultats

Le Président expose au comité syndical que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable), accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de la section de fonctionnement, de la section d'investissement, ainsi que l'affectation sont alors inscrits au budget primitif.

Le Président indique qu'il est aujourd'hui possible de reprendre les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture de 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Enfin, il indique que cette affectation des résultats permet d'équilibrer le budget en prenant en compte les besoins de financement des différents projets affichés lors des orientations budgétaires.

Le Président présente ainsi au comité les résultats 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2025 suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	3 257 747,40 €	3 358 368,29 €	100 620,89 €
Résultat antérieur reporté (002)		4 421 957,84 €	4 421 957,84 €
Résultat à affecter			4 522 578,73 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	752 000,26 €	1 010 396,33 €	258 396,07 €
Résultat antérieur reporté (001)	0 €	120 373,97 €	120 373,97 €
Solde d'exécution			378 770,04 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	0 €	0 €	0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2025 (EXCEDENT) : **4 522 578,73 €**

AFFECTATION EN RESERVE (1068) : **0,00 €**

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT : **4 522 578,73 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) – EXCEDENT : **378 770,04 €**

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président




Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Michel CAPERAN